

C 2023/3 – Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et Programme de travail et budget 2024-2025

Note d'information n° 3 – avril 2023

Sources et destinations des contributions volontaires inscrites au Programme de travail et budget 2024-2025

1. La présente note contient des informations complémentaires sur les sources et les destinations des contributions financières volontaires présentées dans le Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2024-2025.

Le budget intégré

2. La FAO travaille avec un budget intégré regroupant les divers fonds à disposition – provenant des contributions ordinaires versées par les membres et des contributions volontaires des membres et d'autres partenaires fournisseurs de ressources –, qui constituent un ensemble de moyens disponibles pour l'exécution du Programme de travail établi¹. Cette méthode budgétaire a été adoptée à la demande des membres à la suite de l'Évaluation externe indépendante et du Plan d'action immédiate qui en est issu² et elle est considérée comme une bonne pratique dans d'autres organisations du système.

3. Les principes du budget intégré veulent que les contributions volontaires ne soient acceptées que si elles sont parfaitement en phase avec le Cadre stratégique de l'Organisation et qu'elles contribuent aux domaines prioritaires du Programme³. Conformément à la politique de recouvrement des dépenses de l'Organisation, les coûts de tous les projets financés sur des contributions volontaires – y compris les coûts indirects – sont entièrement couverts par ces contributions volontaires et ne sauraient être subventionnés par les contributions ordinaires. Une augmentation des contributions volontaires permet donc à la FAO d'obtenir davantage de résultats ou des résultats ayant plus d'impact au regard de son Cadre stratégique, y compris dans les cas où ces contributions ont des objectifs géographiquement circonscrits ou sont spécifiquement destinées à certaines activités en particulier.

4. Les fonds provenant de contributions volontaires sans préaffectation particulière ou avec une préaffectation seulement partielle présentent en outre un avantage non négligeable puisqu'ils permettent à la FAO et à ses membres de faire en sorte que des financements soient alloués à un domaine où ils produisent de grands bénéfices avec des priorités particulières, lorsque les besoins évoluent ou que des priorités s'avèrent sous-financées. Les ressources financières ayant une préaffectation partielle se prêtent à une action dynamique et à une adaptation rapide à des circonstances ou priorités susceptibles d'évoluer, ce qui est particulièrement important dans un contexte de plus en plus changeant. Il est donc important que les membres et les autres partenaires fournisseurs de ressources envisagent d'accroître la part de leurs contributions sans destination particulière ou destinées à être affectées seulement de façon partielle à un domaine particulier, de sorte qu'on puisse obtenir un impact plus important avec les mêmes ressources. Pour encourager une approche programmatique et réduire les coûts de transaction, la FAO met aujourd'hui à la disposition de ses partenaires fournisseurs de ressources des mécanismes spécialisés de financement commun, comme le Mécanisme de contribution volontaire flexible (anciennement Mécanisme multidonateurs flexible), le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement, le Fonds spécial pour les activités de financement du développement et le Fonds fiduciaire africain de solidarité (ASTF), et est disposée à envisager, s'il y a lieu, d'autres modalités que les donateurs pourraient trouver plus faciles à utiliser ou plus intéressantes.

Dépenses extrabudgétaires prévues

5. Les ressources extrabudgétaires inscrites au Programme de travail et budget 2024-2025 correspondent aux estimations préliminaires des dépenses financées par des contributions volontaires sur l'exercice 2024-2025; elles représentent 75 pour cent (soit 2,979 milliards d'USD) de l'ensemble des

¹ Voir par exemple le Cadre stratégique 2022-2031 (C 2021/7), paragraphes 94-105, et le PMT 2022-2025/PTB 2024-2025 (C 2023/3), paragraphes 97-101 et 149 et annexes 2 et 5.

² Textes fondamentaux, Volume II, partie F, résolution de la Conférence n° 10/2009, paragraphe 1, alinéa b.ii.

³ Article 6.7 du Règlement financier.

ressources nécessaires totales (*tableau 1*, colonne A). Ces estimations sont établies à partir d'une analyse des tendances, en tenant compte des projets opérationnels dont l'exécution se poursuivra pendant le prochain exercice biennal, des propositions de projets en cours d'élaboration et susceptibles d'être approuvées et des contacts positifs avec des partenaires. Étant donné que les estimations portent pour une large part sur des projets déjà approuvés, les ressources qui devraient être mobilisées pour 2024-2025 n'auront qu'une incidence partielle sur le montant final. Globalement, on prévoit que le degré d'exécution des projets restera sensiblement proche de celui de 2022, en tablant sur le montant, très élevé, des contributions volontaires de la période 2020-2022.

6. Les fonds alloués à l'action climatique et environnementale par l'entremise de fonds verticaux – Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et Fonds vert pour le climat (FVC) – représentent une part importante des ressources extrabudgétaires (*tableau 1*, colonne B), soit environ 16 pour cent du total. Le FEM est un mécanisme financier visant la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets de celui-ci, la lutte contre la désertification et le bannissement des substances chimiques à usage agricole dangereuses; le FVC est le principal mécanisme financier de l'Accord de Paris et a pour objet d'aider les membres à relever les défis du changement climatique. Les partenariats avec le FVC et le FEM sont pleinement en phase avec les priorités définies dans le Cadre stratégique.

7. Plus de la moitié des ressources extrabudgétaires prévues concerne le financement d'interventions d'urgence et de relèvement visant à renforcer la résilience des moyens de subsistance de populations qui font face à un nombre croissant de menaces et de crises (*tableau 1*, colonne C). Les dépenses prévues en 2024-2025 comprennent les mécanismes de financement, comme le Fonds central pour les interventions d'urgence, ainsi que les contributions bilatérales; les chiffres sont des estimations faites d'après les tendances.

8. Les autres projets de développement (*tableau 1*, colonne D), qui représentent 30 pour cent du total environ, comprennent les dépenses au titre des projets de développement, qui sont financées principalement par des partenaires fournisseurs de ressources bilatéraux, y compris l'Union européenne. On range également dans cette rubrique les fonds fiduciaires unilatéraux, une modalité de financement importante de plus en plus utilisée ces dernières années et qui, en 2022, représentait 14 pour cent du total des contributions volontaires. On y a recours pour des projets financés par un pays et mis en œuvre dans ce même pays. On trouve aussi dans cette colonne des montants moins importants reçus à l'appui des objectifs fonctionnels.

9. Les prévisions sont établies sur la base de faits et d'activités à venir et sont donc incertaines par définition, mais elles le sont encore davantage dans les circonstances présentes du fait de la possibilité d'évolutions rapides au plan mondial. L'actualité sera donc suivie attentivement et les prévisions seront corrigées suivant l'évolution de la situation; en particulier, des ajustements seront apportés au projet de PTB pour 2024-2025, qui sera présenté au Comité du Programme, au Comité financier et au Conseil en novembre et décembre 2023. Il est important de noter qu'un éventuel défaut de versement de ressources prévues a certes un impact négatif sur l'action de l'Organisation globalement, mais qu'il n'entraîne pas de déficit; en effet, les fonds provenant de contributions volontaires ne sont pas engagés tant que celles-ci n'ont pas été versées.

Tableau 1

Sources des fonds extrabudgétaires	A	B	C	D
Chapitre du budget	Ressources extrabudgétaires	Fonds verticaux	Situations d'urgence et relèvement	Autres projets de développement
1.1: L'innovation au service d'une production agricole durable	143 042	28,5 %	0,0 %	71,5 %
1.2: Transformation bleue	105 391	13,2 %	0,0 %	86,8 %
1.3: Approche «Une seule santé»	114 662	7,3 %	41,9 %	50,8 %
1.4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	146 484	12,8 %	0,0 %	87,2 %
1.5: Agriculture numérique	13 630	0,0 %	0,0 %	100,0 %
1: Amélioration en matière de production	523 209	15,6 %	9,2 %	75,2 %
2.1: Une alimentation saine pour tous	28 657	1,1 %	0,0 %	98,9 %
2.2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	189 042	0,6 %	84,6 %	14,8 %
2.3: Des aliments salubres pour tous	25 516	6,7 %	0,0 %	93,3 %
2.4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	4 227	59,8 %	0,0 %	40,2 %
2.5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	15 567	0,0 %	0,0 %	100,0 %
2: Amélioration en matière de nutrition	263 010	2,1 %	60,8 %	37,0 %
3.1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	233 221	89,7 %	0,0 %	10,3 %
3.2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	38 998	36,8 %	0,0 %	63,2 %
3.3: Biodiversité et services écosystémiques au service de l'alimentation et des moyens d'existence	179 333	70,3 %	0,0 %	29,7 %
3.4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	16 685	0,3 %	0,0 %	99,7 %
3: Amélioration en matière d'environnement	468 237	74,7 %	0,0 %	25,3 %
4.1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	23 615	1,1 %	0,0 %	98,9 %
4.2: Transformation rurale inclusive	69 363	23,5 %	0,0 %	76,5 %
4.3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	1 287 394	0,0 %	98,2 %	1,8 %
4.4: Systèmes agroalimentaires résilients	274 817	11,0 %	46,6 %	42,4 %
4.5: Initiative Main dans la main	8 862	0,0 %	0,0 %	100,0 %
4.6: Accroissement des investissements	17 188	8,3 %	0,0 %	91,7 %
4: Amélioration en matière de conditions de vie	1 681 239	2,9 %	82,8 %	14,3 %
5: Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs	22 772	0,2 %	0,0 %	99,8 %
7: Activités de diffusion	8 975	25,4 %	0,0 %	74,6 %
8: Technologies de l'information et de la communication (TIC)	222	0,0 %	0,0 %	100,0 %
9: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO	4 740	39,4 %	0,0 %	60,6 %
10: Administration efficiente et efficace	6 943	8,4 %	0,0 %	91,6 %
Total	2 979 347	16,5 %	53,7 %	29,8 %